



*Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Pont-Sainte-Maxence*

Mairie de Saint-Martin-Longueau

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2023 19H00.

Présents : M. Denis MESSIO, M. Philippe POULAIN, Mme Michelle CHAMBRELENT, M. Éric BARRUET, Mme Elisabeth BEBEN-MARQUE, Mme Isabelle JADAS, M. François LAURENT, Mme Catherine HIEGEL, Mme Virginie LEHMANN, Mme Nadège ROELENS, M. Médéric PARROT, M. Patrick RODRIGUEZ, M. Benjamin LEPORCQ.

Absent (e, s, es) excusé (e, s, es) :

- Mme Aude DEFOSSEZ, ayant donné procuration à M. Denis MESSIO.
- M. Teddy PEZANT, ayant donné procuration à M. Éric BARRUET.

A été nommé (e) secrétaire : M. Éric BARRUET.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 21 février 2023.
- Budget communal et assainissement.
 - * Vote du compte administratif 2022.
 - * Vote du compte de gestion 2022.
 - * Affectation du résultat 2022.
 - * Vote du budget primitif 2023.
- Budget communal :
 - * Vote des taux des taxes 2023.
- Délibération pass seniors (Club des Mésanges, Comité des fêtes).

Ajout de 2 délibérations supplémentaires, avec accord de tous les membres :

- Délibération prolongation contrat SUEZ.
- Délibération choix du prestataire assainissement.

- Informations diverses.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 21 FEVRIER 2023.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Vote pour : 15.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.
(Délibération n°2023-01-05/04)**

Les membres du conseil municipal ont vérifié les écritures du compte administratif 2022 et les résultats ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES 2022	993 887.05		269 528.67	
RAR 2022				F 134 186.00
REPORT DEFICIT 2021	/		151 580.19	
TOTAL DES DEPENSES	A 993 887.05		c 421 108.86	
RECETTES 2022	1 100 584.86		422 545.44	
SOIT POUR INFO UN EXCEDENT 2022		106 697 .81		
REPORT 2021	100 318.80			
RAR 2022				G 11 307.00
TOTAL RECETTES	B 1 200 903.66		D 422 545.44	
Excédent + RAR			c-D 1 436.58	H - 122 879.00
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EX 2022	B-A +207 016.61		(C-D) +H - 121 442.42	
TOTAL CUMULE + RAR	(B-A)- (C-D+H) 85 574.19			

Monsieur le Maire quitte la séance et la Présidence est assurée par la doyenne de séance, Madame Michelle CHAMBRELENT.

Vote pour 13.

Monsieur le Maire reprend la Présidence de la séance.

**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022.
(Délibération n°2023-02-05/04)**

Après examen des comptes du trésorier, le compte de gestion affiche des résultats identiques au compte administratif 2022.

Vote pour : 15.

AFFECTATION DU RESULTAT 2022.
(Délibération n°2023-03-05/04)

Après examen des résultats 2022 rappelés ci-dessous,

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
EXCEDENT	1436.58 (001)	207 016.61 (002)
DEFICIT		
RAR DEPENSES	134 186.00	
RAR RECETTES	11 307.00	
RESULTAT	-121 442.42	207 016.61

Le conseil municipal décide d'affecter à l'investissement (c/1068) 121 442.42 €.
L'excédent de fonctionnement à reprendre au BP 2023 est donc ramené à la somme de 85 574.19 € (002).

Vote pour : 14.

Contre : 1.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023.
(Délibération n°2023-04-05/04)

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré décident de voter le budget primitif 2023 qui s'équilibre de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 160 925.19 €
Recettes : 1 160 925.19 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 2 160 186.00 €
Recettes : 2 160 186.00 €

Monsieur Philippe POULAIN propose différentes solutions pour équilibrer le budget :

- Augmenter les impôts locaux.
- Réduire les dépenses.
- Recourir à un prêt.

Il a été décidé d'emprunter 381 814 € pour les travaux de la cantine/périscolaire et un prêt relais TVA de 296 000 €.

Vote pour : 13.

Ne prend pas part au vote : 2.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.
(Délibération n°2023-05-05/04)**

Les membres du conseil municipal ont vérifié les écritures et les résultats ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES 2022		28 354.94		10 026.00
RAR 2022				F
REPORT 2021				
TOTAL DES DEPENSES	A	28 354.94	c	10 026.00
RECETTES 2022		24 001.33		1334.31
SOIT UN EXCEDENT 2022			32 198.29	
REPORT 2021		36 551.90		10 101.92
TOTAL RECETTES	B	60 553.23	D	11 436.23
RESULTAT DE CLOTURE DE L'E 2022	B-A	32 198.29	c-D	1 410.23
DIFFERENCE		E 33 608.52		

Monsieur le Maire quitte la séance et la Présidence est assurée par la doyenne de séance, Madame Michelle CHAMBRELENT.

Vote pour 13.

Monsieur le Maire reprend la Présidence de la séance.

**VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2022.
(Délibération n°2023-06-05/04)**

Après examen des comptes du trésorier, le compte de gestion du budget annexe assainissement affiche des résultats identiques au compte administratif 2022.

Vote pour : 15.

**AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2022.
(Délibération n°2023-07-05/04)**

Après examen des résultats 2022 rappelés ci-dessous,

RAPPEL DES RESULTATS :

Fonctionnement (excédent) : 32 198.29 € (002).
Investissement (excédent) : 1 410.23 € (001).
RAR dépenses et recettes : NEANT

Il est décidé de ne rien affecter à l'investissement (c/1068).

L'excédent de fonctionnement à reprendre au budget primitif 2023 est donc ramené à (c/002).
33 608.52 €.

Vote pour 15.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2023.
(Délibération n°2023-08-05/04)

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré décident de voter le budget primitif 2023 qui s'équilibre de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 54 698 €
Recettes : 54 698 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 26 444 €
Recettes : 26 444 €

Vote pour : 15.

VOTE DES TAUX DES TAXES.
(Délibération n°2023-09-05/04)

Taux de référence 2023 :

- Taxe foncière (bâti) de la commune : 42.04 % soit le taux communal de 20,50 % auquel s'ajoute le taux départemental 21,54 %.
- Taxe foncière (non bâti) : 52 %.
- Taxe habitation (TH) : 9.5 %

Les membres du conseil municipal décident de maintenir les taux ci-dessus.

Vote pour : 13.
Abstention : 2.

PASS SENIORS (CLUB DES MESANGES ET COMITE DES FETES).
(Délibération n°2023-10-05/04)

Ces 2 associations fonctionnant en année civile, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de verser dès le vote du budget, le Pass seniors :

- au comité des fêtes pour un montant de 120 €, soit 6 adhérents.
- à l'association le Club des Mésanges pour un montant de 800 €, soit 40 adhérents.

Vote pour : 15.

**DELIBERATION POUR OBTENTION DU FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CCPOH.
(Délibération n°2023-11-05/04)**

Monsieur le Maire propose de délibérer pour demander le fonds de concours auprès de la CCPOH, afin de déposer 2 dossiers :

- Remplacement des baies vitrées de la salle polyvalente
- Remplacement de la chaudière de la salle polyvalente

Vote pour : 15.

**DELIBERATION POUR LA CONVENTION TEMPORAIRE D'EXPLOITATION
DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT JUSQU'AU 30/06/23
(Délibération n°2023-12-05/04)**

Monsieur le Maire propose la prolongation de la convention temporaire d'exploitation du service public d'assainissement qui se termine le 31 /03/23, jusqu'au 30/06/23, afin de laisser un délai suffisant pour finaliser la mise en place du nouveau contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.
Pour : 15.

**CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE NOUVEAU CONTRAT
D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT.
(Délibération n°2023-13-05/04)**

Le contrat arrive à échéance le 30 juin 2023.

Le choix pour le nouveau contrat à partir du 1^{er} juillet, s'est porté sur SUEZ, le seul prestataire ayant répondu à l'appel d'offre fait par l'ADTO SAO.

Toutefois, nous avons profité des différentes réunions pour auditionner le prestataire et revoir ses conditions d'engagement, la durée du contrat sera de 12 ans.

Monsieur le Maire est donc autorisé à signer le contrat.

Vote pour : 15.

INFORMATIONS DIVERSES

Rue du Bois du Jonc : La rue étant déjà sans issue, elle est maintenant physiquement barrée par des blocs, cependant, le passage est laissé libre pour les piétons et vélos. Un arrêté a été fait ainsi qu'à Bazicourt.

Oise habitat / rue Neuve : Une réunion a eu lieu mardi 04 avril, le début des travaux est programmé pour le 05 mai avec 1 mois de préparation au préalable. Les entreprises (menuisiers, plaquistes, couvreurs) seront pratiquement les mêmes que pour le chantier Oise habitat de Bazicourt.

Lignes directrices de gestion : Le document a été validé par le comité technique du centre de gestion lors de la commission du 7 mars. Son application est donc effective.

Problème de fibre : La fibre dans les nouveaux logements de l'impasse de l'Equipée est bien prévue, seul le raccordement n'est pas opérationnel, le SMOTHD a été saisi par la commune pour sa mise en œuvre le plus rapidement, l'opérateur n'ayant pas réalisé cette démarche.

Dalle columbarium : Le service technique a réalisé la dalle sur laquelle sera posée un opus rose par un prestataire.

Portillon monument aux morts : Un portillon et une allée béton ont été installés par le service technique, ce qui va permettre de rejoindre plus facilement le monument aux morts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h42.

Denis MESSIO	Philippe POULAIN	Michelle CHAMBRELENT	Éric BARRUET	Elisabeth BEBEN-MARQUE
Isabelle JADAS	François LAURENT	Aude DEFOSSEZ	Catherine HIEGEL	Virginie LEHMANN
		Procuration à M. MESSIO		
Teddy PEZANT	Nadège ROELENS	Médéric PARROT	Patrick RODRIGUEZ	Benjamin LEPORCQ
Procuration à M. BARRUET				

